

Dérogation à une date d'examen en ligne

Il arrive parfois, pour des raisons diverses, que des élèves ne puissent pas être présents à un examen en ligne. Cependant, seulement certaines raisons sont acceptées pour déplacer la date d'un examen. En voici la liste :

Raisons acceptées pour une dérogation à la date d'un examen en ligne :

- Mortalité dans la famille immédiate;
- Maladie avec billet du médecin;
- Convocation en cour;
- Participation à un événement d'envergure nationale;
- Conflit d'horaire avec un autre examen.

Raisons NON-acceptées pour une dérogation à la date d'un examen en ligne :

- Motifs religieux;
- Vacances;
- Travail;
- Maladie sans billet du médecin.

Certaines situations particulières pourront être étudiées cas par cas.

Vous devez procéder au dépôt des documents justificatifs directement dans le [dossier administratif](#) de votre enfant en cliquant sur Dépôt de documents. Pour vous connecter, vous devez utiliser les informations suivantes :

Adresse courriel : l'adresse de courriel de votre enfant au dossier

Mot de passe : le mot de passe que vous avez indiqué lors de la création du compte